



REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA
Fitiavana - Tanindrazana - Fandrosoana

MINISTRE DE L'INTERIEUR
SECRETARIAT GENERALE
PREFECTURE DE FENERIVE-EST
DISTRICT DE MAROANTSETRA

Avis de Consultation Ouverte

N° 03/2025/CIAD/DIST- MAROA/PRMP/SALOHY

1. Le **MINISTRE DE L'INTERIEUR** invite les candidats intéressés à soumissionner pour les offres suivants sous plis fermés pour " **Travaux de Construction du Pont au profit de CIAD de la Commune Andranofotsy du District de Maroantsetra** ".

Les travaux constituent un lot unique indivisible. Ainsi, toute offre partielle n'est pas recevable.

2. La procédure de Consultation est faite en application de la loi N° 2004 – 009 du 26 Juillet 2004 portant Code des Marchés Publics en vue de la Consultation À prix forfaitaire.

3. Le Dossier de Consultation de prix complet, rédigé en langue française, peut être consulté par tout candidat désirant prendre connaissance ou obtenir des informations à l'adresse ci-après :

Adresse : **Madame La PRMP du District de Maroantsetra**

Rue : **Ambatomasina Maroantsetra**

Etage / Numero de Bureau : **au bureaux du District de Maroantsetra,**

4. Pour le candidat désirant soumissionner , le Dossier de Consultation ouverte doit être retiré au Madame La PRMP du District de Maroantsetra, au bureaux du District de Maroantsetra, et moyennant le paiement d'un montant non remboursable de:

- Lot 1: vingt mille Ariary (Ar20 000.00)

Le paiement devra être effectué auprès de l'Agent Comptable de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, Immeuble Plan Anosy ou (au nom du Regisseur de recette de la Commission Régionale des Marchés).

Le paiement devra être effectué :

- Soit en espèce

- Soit par chèque Bancaire.

5. Les plis devront parvenir à **Madame La PRMP du District de Maroantsetra, au bureaux du District de Maroantsetra**, au plus tard le **05/05/2025 à 14 H 00 Min** et seront ouverts immédiatement après l'heure limite de remise des offres en présence des candidats ou leurs représentants qui souhaitent y assister. Les offres hors délai ne seront pas recevables.

6. La soumission des offres par voie électronique ne sera pas autorisée.

7. La garantie de soumission n'est pas requise.

8. Une visite de lieu est **facultative**



à Le 24/04/2025

La Personne Responsable des Marchés Publics